

BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX RÉSULTATS À FIN JUIN 2022

LOCAUX AUTORISÉS

Au 2^e trimestre 2022, un peu moins de 895 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés en Grand Est, soit une hausse de 20 % par rapport au 2^e trimestre 2021, mais de seulement 4 % par rapport au 2^e trimestre 2019. Au niveau national, les autorisations de locaux sont en progression de 9 %. Comparées au cumul du 1^{er} trimestre 2022, les surfaces autorisées au 2nd trimestre sont en hausse de 15 % au niveau régional. Le cumul trimestriel de locaux résidentiels à fin juin 2022 dépasse de 29 % la moyenne décennale des cumuls du même trimestre.

À l'échelle départementale, la progression par rapport au 2^e trimestre 2021 est très marquée dans la Meuse (+282 %) et dans les Vosges (+128 %). Dans les autres départements,

hormis une baisse dans l'Aube (-53 %) et le Bas-Rhin (-42 %), les surfaces sont également en hausse : celles-ci varient de 32 % en Moselle à 91 % et en Meurthe-et-Moselle.

En cumul annuel, de juillet 2021 à juin 2022, les surfaces autorisées pour la construction de locaux non résidentiels s'élevaient à un peu plus de 4 millions de m² sur le territoire du Grand Est, soit une hausse de 40 % par rapport à l'année précédente contre une progression de 9 % au niveau national. Sur les dix départements de la région, neuf affichent une croissance du cumul annuel allant de 1 % dans le Bas-Rhin à 127 % dans le Haut-Rhin. La Haute-Marne est le seul département à afficher un repli à fin juin de 6 %.

Évolution des surfaces de locaux autorisés dans les départements du Grand Est

Surface de plancher des locaux autorisés	avril-juin 2022		12 derniers mois (juillet 21 à juin 22)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	53 000	49	230 000	35
Aube	37 000	-53	301 000	19
Marne	146 000	76	483 000	45
Haute-Marne	24 000	77	102 000	-6
Meurthe-et-Moselle	99 000	91	399 000	32
Meuse	44 000	282	88 000	14
Moselle	135 000	32	634 000	57
Bas-Rhin	148 000	-42	787 000	1
Haut-Rhin	95 000	40	680 000	127
Vosges	113 000	128	350 000	118
Région Grand Est	895 000	20	4 054 000	40
France entière	9 768 000	9	39 585 000	9

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

LOCAUX COMMENCÉS

D'avril 2022 à juin 2022, près de 612 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier dans la région, valeur en baisse de 19 % par rapport à la même période de l'année 2021. Comparé au 1^{er} trimestre 2022, le cumul trimestriel des surfaces commencées est en forte progression (+25 %). Il est également supérieur de 20 % à la moyenne décennale des cumuls du même trimestre. Au niveau national, les constructions de locaux du trimestre sont en hausse de 18 % entre fin juin 2021 et fin juin 2022.

À l'échelle départementale, le repli des mises en chantier touche un département sur deux. Ainsi, parmi les départements les plus constructeurs de locaux, une forte baisse des cumuls trimestriels est observée en

Moselle (-79 %). Elle est moindre dans le Bas-Rhin (-14 %). À l'inverse, la hausse des mises en chantier est très marquée dans le Haut-Rhin (+176 %) et en Meurthe-et-Moselle (+40 %).

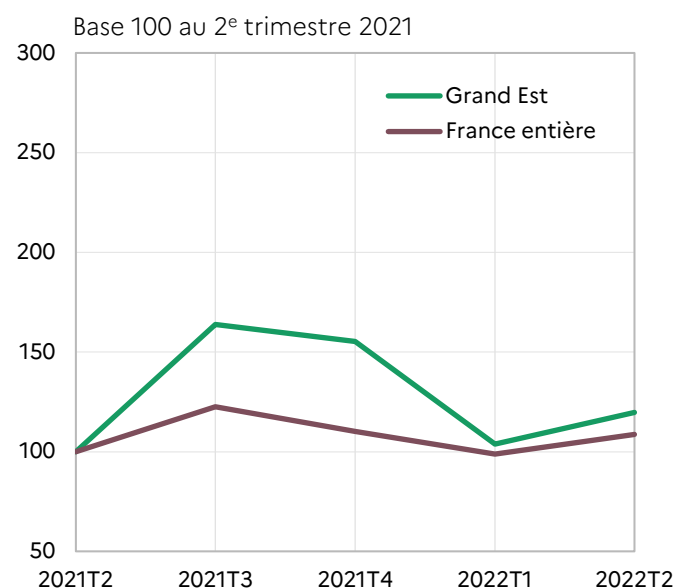
En cumul annuel, de juillet 2021 à juin 2022, la progression des surfaces de locaux commencés est de 4 % par rapport à la période précédente contre une hausse de 10 % au niveau national. Cette croissance est due essentiellement à la forte dynamique de construction de locaux dans le Haut-Rhin (+89 %) et quelque peu dans le Bas-Rhin (+8 %). Les Ardennes, qui ne construisent que 7 % des mises en chantier régionales, se démarquent par une croissance du cumul annuel à fin juin de +173 % par rapport à 2021. Dans les autres départements, la tendance varie de -47 % en Moselle à +56 % dans les Vosges.

Évolution des surfaces de locaux commencés dans les départements du Grand Est

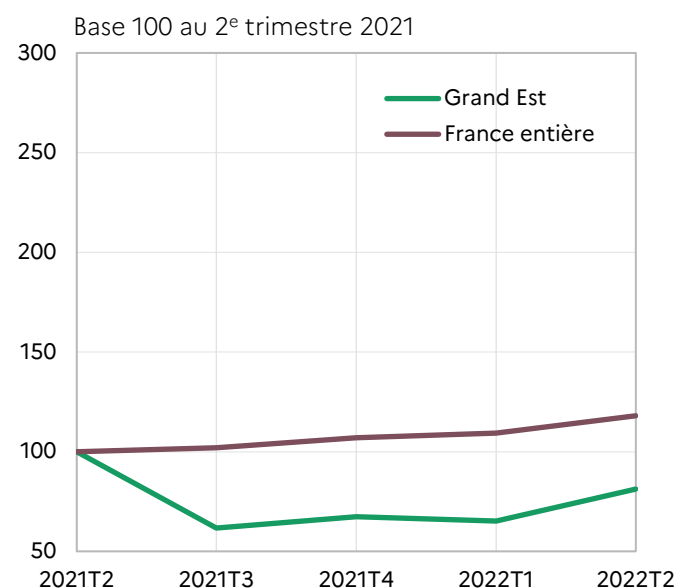
Surface de plancher des locaux commencés	avril - juin 2022		12 derniers mois (juillet 21 à juin 22)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	39 000	213	142 000	173
Aube	35 000	-47	112 000	-15
Marne	102 000	7	263 000	13
Haute-Marne	19 000	10	67 000	-25
Meurthe-et-Moselle	47 000	40	154 000	-14
Meuse	22 000	-16	50 000	-33
Moselle	57 000	-79	240 000	-47
Bas-Rhin	136 000	-14	525 000	8
Haut-Rhin	130 000	176	350 000	89
Vosges	24 000	-25	172 000	56
Grand Est	612 000	-19	2 076 000	4
France entière	7 409 000	18	27 375 000	10

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces de locaux autorisés dans le Grand Est



Évolution trimestrielle des surfaces de locaux commencés dans le Grand Est



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

TYPE DE LOCAUX

Le fort rebond des autorisations au 2^e trimestre 2022 par rapport au 2^e trimestre 2021 touche un large pan des secteurs économiques. Ainsi, hormis les secteurs des bureaux, de l'industrie et des exploitations agricoles où la décroissance est respectivement de -31 %, -10 % et -6 %, tous les autres secteurs connaissent une croissance à deux chiffres. La hausse des autorisations de locaux varie de +14 % pour les locaux de service public ou d'intérêt collectif à +67 % pour les entrepôts. En volume, les trois secteurs en tête des autorisations sont les entrepôts, les exploitations agricoles

ou forestières et les locaux de service public ou d'intérêt collectif.

Pour les mises en chantier, c'est le repli des hébergements hôteliers, des entrepôts et des locaux de service public qui entraîne la baisse observée au 2nd trimestre 2022.

En cumul annuel, hormis les locaux d'artisanat qui sont stables, tous les secteurs économiques sont en hausse pour les autorisations. La progression varie de 3 % pour le secteur public à 95 % pour l'industrie et 116 % pour les entrepôts.

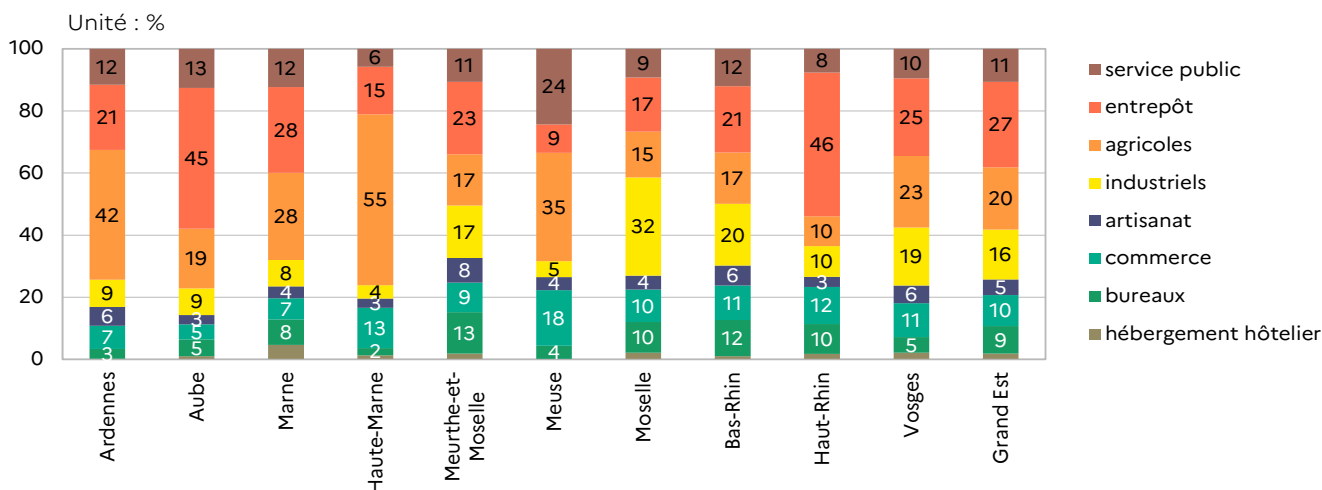
Pour les mises en chantier, ce sont principalement les surfaces de locaux industriels, de bureaux, de commerces et des exploitations agricoles qui portent la hausse observée.

Évolution des surfaces par type de locaux

Surface de plancher par type de locaux	avril - juin 2022			12 derniers mois (juil 21 à juin 22)		
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*		Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
Locaux autorisés	895 000	20	9	4 054 000	40	9
Hébergement hôtelier	22 000	60	17	77 000	37	7
Bureaux	73 000	-31	39	360 000	13	2
Commerce	108 000	55	36	404 000	35	24
Artisanat	65 000	54	-10	201 000	0	10
Industrie	66 000	-10	23	651 000	95	28
Exploitation agricole ou forestière	162 000	-6	-15	812 000	10	7
Entrepôt	287 000	67	18,4	1 114 000	116	23
Service public ou d'intérêt collectif	112 000	14	-3	434 000	3	17
Locaux commencés+	612 000	-19	18	2 076 000	4	10
Hébergement hôtelier	11 000	-59	14	43 000	5	1
Bureaux	74 000	44	-16	247 000	51	-4
Commerce	66 000	1	58	226 000	23	19
Artisanat	25 000	-7	25	99 000	16	11
Industrie	93 000	46	13	320 000	60	31
Exploitation agricole ou forestière	134 000	19	14	512 000	20	-14
Entrepôt	141 000	-55	58	390 000	-32	37
Service public ou d'intérêt collectif	68 000	-25	-5,3	239 000	-25	11

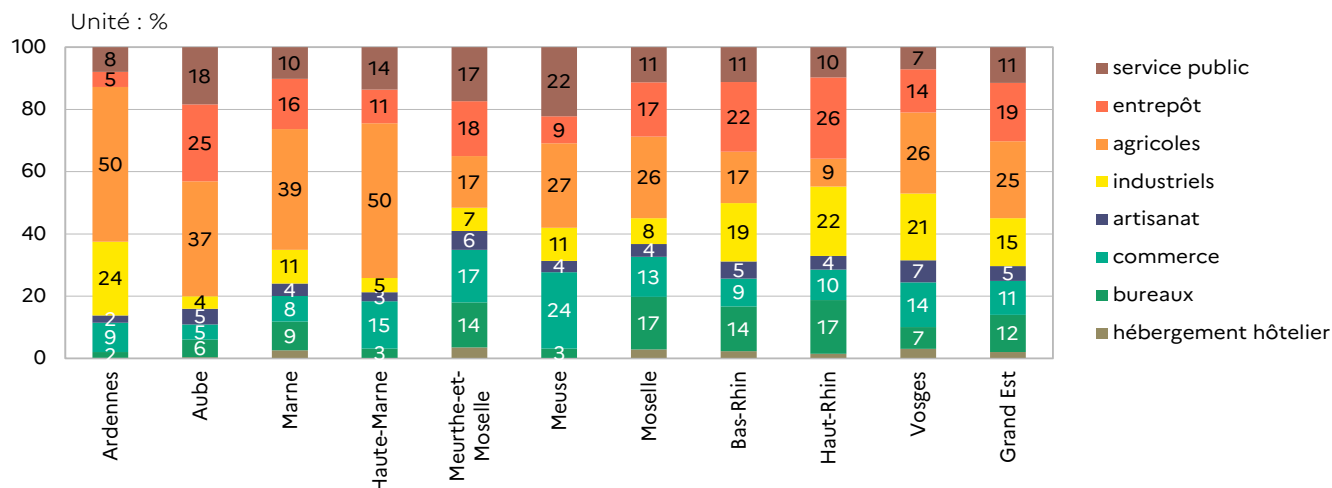
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, en date de prise en compte

Mohamed Mekki

Service connaissance et développement durable

MÉTHODOLOGIE

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs du ministère de la transition écologique. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013, les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal. Par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1er mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.